



# Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

---

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2022

---

Le comité du SIEVA s'est réuni le 17 juin 2022 à 18 h 30, au siège du syndicat et a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation compte-rendu réunion 11 février 2022
- Communication des décisions prises par délégation
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau année 2021
- Adhésion au Comité National d'Action Sociale
- Reliquat de Subvention C.O.S.
- Questions diverses.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs JON, TRICOT, BERNARD, NICOLAS, CHAVAGNON, BAY, DEBIESSÉ, DUMONTET, BOUCHARD, de LA TEYSSONNIERE, BILLAUD, BATALLA, MAGNOLI, PERRIER, BLANCHON, POURCHOUX, SCHMITT, THIBAUD, FRACHE, HYVERNAT, CHALLANCIN, BERGER-VACHON, REBUT, BERGERON, LABOURIER.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Monsieur GUEDAMI à Madame JON, Monsieur MARS à Monsieur DEBIESSÉ, Monsieur KUGLER à Monsieur FRACHE, Monsieur TARRIDE à Monsieur THIBAUD, Monsieur LASSAUSAIE à Monsieur DEBIESSÉ, Madame CACHAT à Madame PERRIER, Monsieur MERCIER à Monsieur POURCHOUX, Monsieur EVAUX à Monsieur DE LA TEYSSONNIERE, Madame TEYSSIER à Monsieur BOUCHARD.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :** Madame GUERIN, Messieurs MARION, LOIZEMANT, PONSONNAILLE, SICILIANO, DUTHEIL, CIMETIERE, CHEMINADE, DEMAY, BARROT.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Messieurs MORTOIRE et PEYCELON (cabinet Merlin).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance. Monsieur Thierry MAGNOLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 11 février 2022**

Remarque de Monsieur Noël ANCIAN, Maire de SAINT GERMAIN NUELLES, à l'égard de la page 2 du PV. En effet, deux erreurs sont à corriger :

- La section investissement du compte administratif 2021 du Syndicat présente un déficit et non un excédent.

- La section investissement du compte administratif 2021 de la Régie présente un excédent et non un déficit.

La remarque fut prise en compte et l'erreur corrigée. Le Procès-Verbal du Comité Syndical du 11 février 2022 est adopté à l'unanimité.

## **2 : Communication des décisions prises par délégation**

- Signature de l'acte d'engagement avec le Cabinet Merlin pour le marché de maîtrise d'œuvre
- Engagement d'une procédure de licenciement à l'égard d'un personnel contractuel
- Recrutement deux agents techniques contractuels

Le Président demande si ces décisions font l'objet d'observation ou d'interrogation. Personne n'ayant fait part de commentaire, il passe à l'ordre du jour.

## **3 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2021**

Le Président présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable pour l'année 2021 en commentant le PowerPoint projeté.

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce document est joint à la présente note.

Après son adoption par l'assemblée délibérante du SIEVA, un exemplaire du RPQS sera transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseils municipaux dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2022.

Le RPQS est adopté à l'unanimité.

## **4 : Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Monsieur DE LA TEYSSONNIERE, Vice-Président au Comité des Œuvres Sociales, présente la démarche d'adhésion du SIEVA au CNAS.

Afin d'élargir sa politique sociale le SIEVA souhaite adhérer pour ses agents au CNAS. Le SIEVA étant une petite structure, l'intérêt de rejoindre un groupement national est de pouvoir bénéficier de prestations sociales mieux négociées et d'offrir une palette de prestations beaucoup plus large. Le montant de l'adhésion est de 212€ par an et par agent, soit un total de 4452€. L'adhésion aura lieu au 1<sup>er</sup> septembre 2022. La cotisation sera alors ramenée au tiers de son montant annuel.

Il a été convenu que le COS du personnel de la régie participerait financièrement à hauteur de 50% du montant de l'adhésion. La part fixe, versée annuellement par le SIEVA au COS, sera alors de 544€/agent (au lieu de 650€).

L'adhésion au CNAS est adoptée à l'unanimité.

## **4 : Reliquat de subvention 2022 pour le C.O.S de la Régie**

Monsieur SCHMITT, Vice-Président aux Finances, présente la délibération.

Suite à un oubli dans le versement de la subvention 2022 au profit du C.O.S de la Régie du SIEVA, un reliquat de subvention de 2500€ se doit d'être ajouté :

- 500€ versé pour une médaille d'or du travail au lieu de 1000€ -> + 500€
- Oubli d'une médaille d'argent du travail -> + 500€
- Oubli d'une médaille de vermeil du travail -> + 1500€

Le reliquat de subvention 2022 pour le C.O.S de la Régie est adopté à l'unanimité.

## 5 : Questions-Informations diverses

- **Madame Annick PERRIER – Vice-Présidente au personnel**

\_Réflexion entamée pour la mise en place d'une mutuelle : L'idée serait d'aller vers la labélisation, c'est à dire, accorder une participation patronale à toute mutuelle qui aura obtenu un label auprès des autorités de l'Etat permettant de fixer un degré minimum de protection pour un prix maximal fixé par décret.

\_Point personnel : Procédure de licenciement en cours à l'égard d'un agent technique recruté en février – le second a démissionné en mars – 2 recrutements en cours l'un pour le 1<sup>er</sup> juillet (Monsieur Dorian RAUZADA de Lozanne) et le second pour le 1<sup>er</sup> août (Monsieur Alexandre MAGALHES de Civrieux d'Azergues), les deux agents ont 30 ans.

- **Monsieur Jean-Luc TRICOT – Vice-Président chargé de la qualité de l'eau**

\_Une non-conformité lors d'un prélèvement a été relevée sur la commune de Quincieux. Plusieurs hypothèses : logement inoccupé depuis longtemps, casse sur le réseau durant la période, vieille canalisation, propriété se située en bout de réseau. Deux contre-analyses révèlent une conformité suite à une purge sur le réseau.

\_Métolachlore : l'ANSES doit acter prochainement pour faire évoluer les normes Plusieurs traitements possibles pour ce type de pollution : charbon actif ou dilution avec eau d'une nappe non contaminée.

➔ Question de Monsieur BERNARD sur les risques sur la santé concernant le métolachlore. Réponse du Président et de Mme PERRIER indiquant que les taux étaient très faibles pour avoir un impact sur la santé.

- **Monsieur Guy FRACHE – Vice-Président chargé des travaux du Syndicat**

\_Programme travaux 2021 quasiment réalisé à 100%

\_Commentaire d'Olivier MORTOIRE sur le programme 2022 : compte rendu de la première opération lancée sur ce programme 2022 – Pont Dorieux – belle avancée des travaux même si la présence de rocher rend la découpe des tranchées difficile. De plus l'état souterrain de la route n'est pas facile à travailler du fait de la multitude de travaux accumulés sur cette portion. Enfin, il rappelle que la 2<sup>e</sup> opération sera lancée mi-juillet sur Lentilly.

- **Monsieur Lucien POURCHOUX – Vice-Président chargé des travaux de la Régie**

\_Rappel de l'activité des travaux de la Régie sur les deux premiers trimestres 2022.

- **Monsieur Thierry MAGNOLI – Vice-Président à l'urbanisme**

\_Le 9 mars, nous avons assisté en mairie de Lentilly à une réunion des Personnes Publiques Associées pour une synthèse de la phase de diagnostic et perspectives démographiques et résidentielles en vue de la révision du PLU.

\_Nous avons reçu une convocation de la commune de Lachassagne pour le 11 juillet pour une réunion de présentation du diagnostic du territoire et des enjeux de la révision de leur PLU.

\_La mairie de Lozanne a lancé le projet de modification n°3 de son PLU, une enquête publique est prévue à l'automne.

- **Monsieur Hervé DE LA TEYSONNIERE – Vice-Président au COS**

\_ Rappel de l'assemblée générale du COS qui s'est tenue le 3 mars avec unanimité des décisions portées au vote.

\_ Redescente du voyage au Puy du Fou qui s'est très bien passé.

- **Monsieur Bruno DUDU – Directeur Technique du SIEVA - pour Monsieur Bruno LASSAUSAIE – Vice-Président aux bâtiments**

\_ La campagne annuelle de lavage et de désinfection réglementaire de nos 11 réservoirs a été réalisée début mars. L'entreprise Solydère de Savigny a réalisé cette prestation et comme chaque année, Jérôme Colly a orchestré avec efficacité la vidange des cuves et le remplissage des 11 500m<sup>3</sup> d'eau stockées. Grâce à tous les appareillages mis en place dans nos réservoirs et grâce à notre supervision, la campagne de nettoyage se déroule sans arrêt d'eau pour nos abonnés. A l'issue de cette désinfection, L'entreprise nous a transmis un rapport d'intervention où sont notifiés quelques défauts à corriger :

Plusieurs soudures sont défailtantes sur les échelles en inox de 6 cuves. Nous profiterons de la prochaine désinfection en mars 2023, pour les réparer.

Les bétons à l'intérieur de 4 cuves commencent à se désagréger. Les réservoirs du Chevronnet, de Rotaval et du Bois des Mines sont concernés. Nous contacterons des entreprises spécialisées à la rentrée pour avoir un diagnostic et des devis de réfection.

\_ L'entreprise Vial est intervenue dans la chambre des vannes du réservoir du Chevronnet à Charnay. Un joint de dilatation de la maçonnerie a été remplacé et une réfection en peinture a été réalisée pour un montant de 2 419.20€HT. Le Sas d'entrée a également été repeint.

\_ L'éclairage des bureaux du siège est en cours de renouvellement avec l'installation de pavés Led. Rhône Technique Electricité a été choisi pour réaliser les travaux.

Fin de la séance à 19h40.

Le Président  
Jean-Pierre DEBIESSE